

RÉCAPITULATIF DES DIVERSES INDEMNITÉS 2023/2024

NATURE		MONTANT	
STAGE	Sportif	Intervenant 60 €	
	Kata	30 €	remb. du pot au club sur facture 60€ max
	Jujitsu	30 €	remb. du pot au club sur facture 60€ max
	Arbitrage	30 €	remb. du pot au club sur facture 60€ max
	CPS		remb. du pot au club suivant le nbre de participant entre 30 et 90€ max sur facture
COMMISSAIRES / ARBITRAGE	En titre	30 €	Indemnité à partir de la 4 ^{ème} présence
	Stagiaire	20 €	
MÉDICALE		60 €	
FRAIS KILOMÉTRIQUES		0,30€/km	
INDEMNITÉ DE TENUE		60 €	

CAHIER DES CHARGES DES COMPÉTITIONS DÉPARTEMENTALES

COMPÉTITION	ORGANISATION
PETITS TIGRES	10 tapis 3 arbitres et commissaires par tapis 6 responsables pour l'administratif, le médical, l'arbitrage et les commissaires
BENJAMINS et MINIMES	6 tapis 4 arbitres et 2 commissaires par tapis 6 responsables pour l'administratif, le médical, l'arbitrage et les commissaires
CADETS, JUNIORS et SÉNIORS	4 tapis 4 arbitres et 2 commissaires par tapis 6 responsables pour l'administratif, le médical, l'arbitrage et les commissaires
La convention entre les deux entités d'un montant de 60 euros fait fois de facture	